



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 8 décembre 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 décembre 2021**

--- oOo ---

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme HERDUAL), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), THIEBLIN, M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme GARBAY (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes DEGOS, GARRIDO, M. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE).

Étaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. LAFOURCADE), M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUERES), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), MM. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA), MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à Mme GARBAY), HERDUAL (a donné procuration à Mme COURROS), GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°24

DELIBERATION

Rapporteur : Isabelle REBECHE

Objet : Commune de TARTAS – Budget principal – Création et prise en charge de l'aide à l'apprentissage à la natation pour les Jeunes habitants à TARTAS

Dans le cadre de l'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans, la commune de Tartas souhaite organiser pendant les vacances scolaires des séances dans certaines piscines.

Un groupe de 8 enfants sera accompagné par un animateur diplômé, le trajet se fera avec un mini-bus de la commune.

L'apprentissage de la natation se faisant sur 5 séances, une somme totale de 10 euros sera demandée aux enfants (soit 2 euros la séance). La différence sera prise en charge par la commune.

De plus la Commune va mener une réflexion pour les adolescents et les adultes.

Il est proposé de :

- donner un avis à ce projet
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE UN AVIS FAVORABLE

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES